

PUBLIÉ LE 04/06/2018 - MIS À JOUR LE 08/01/2021

Recommandations d’utilisation des inhibiteurs de la C1 estérase humaine (Cinryze et Berinert) en période de tensions d’approvisionnement

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ - MÉDICAMENTS

Dans le cadre des fortes tensions d’approvisionnement à venir de la spécialité Cinryze, le Centre national de référence pour l’angioedème (CREAK) a réactualisé ses recommandations d’utilisation des inhibiteurs de la C1 estérase dans le traitement de l’angioedème héréditaire.

Par ailleurs, le Laboratoire Shire met à disposition, à titre exceptionnel et transitoire, des unités de la spécialité Cinryze initialement destinées au marché des Etats-Unis, mais comportant des différences avec les présentations européennes.

Depuis mai 2017, la distribution des inhibiteurs de C1 humain (Cinryze et Berinert) utilisés dans le traitement et la prévention de l’angioedème héréditaire est contingentée en raison les tensions d’approvisionnement sur ces médicaments dérivés du sang.

La persistance des tensions sur ces deux produits inhibiteurs de la C1 estérase humaine a conduit le Centre national de référence pour l’angioedème (CREAK) à réactualiser ses recommandations (lien)

Ces dernières visent à :

- définir la priorité des indications en fonction des populations (femmes enceintes, enfants) et selon les situations : traitement de la crise, traitement de fond et prophylaxie à court terme ;
- préciser la conduite à tenir en cas de recours à des produits alternatifs aux inhibiteurs de la C1 estérase humaine.

Dans le contexte de tensions d’approvisionnement sur la spécialité Cinryze et afin de limiter les tensions d’approvisionnement, le laboratoire Shire met à disposition, à titre exceptionnel et transitoire, des pharmacies à usage intérieur des établissements de santé français une spécialité comparable initialement destinée au marché des Etats-Unis, mais dont la présentation ne comprend ni le solvant, ni le matériel d’administration.
Une lettre d’information est adressée aux professionnels de santé concernés visant à expliciter ces différentes modalités de reconstitution et les points d’attention quant à l’utilisation de cette spécialité. De plus, les éléments de conditionnement étant exclusivement rédigés en anglais, chaque unité importée sera systématiquement accompagnée d’une version française du Résumé des Caractéristiques du Produit (RCP).

Enfin, l’astreinte du CREAK est disponible (pour les professionnels de santé uniquement) au numéro suivant : 06 74 97 36 88.